

**AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA, IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA et COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA
PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ**

découlant des recommandations formulées dans l'Audit sur le traitement des demandes d'asile dans le cadre des rapports du vérificateur général du Canada – printemps 2019

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
Rapport 2	<p>Recommandation 1 – paragraphe 28 Pour mieux faire face aux fluctuations annuelles des volumes de demandes présentées, l'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> collaborer avec les organismes publics centraux à la conception et à l'instauration d'un mécanisme flexible qui leur permettrait de mobiliser rapidement des ressources financières additionnelles afin de mieux s'adapter aux fluctuations du volume de demandes; actualiser leurs attentes de rendement et de productivité concernant les grandes étapes du système de détermination du statut de réfugié. 	<p>Recommandation acceptée. L'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada continueront d'utiliser les mécanismes de financement existants et ils travailleront avec les organismes centraux pour étudier des approches de financement souples potentielles en vue de répondre au volume actuel et prévu de cas reçus. Les propositions seront soumises à l'examen du gouvernement.</p> <p>Pour appuyer ce travail, sous la direction des sous-ministres, le conseil de gestion du système d'octroi de l'asile supervisera l'adoption de cibles de rendement à jour qui serviront à l'établissement de rapports sur les cas reçus, la capacité et la productivité dans l'ensemble du système. Compte tenu du fait que le nombre de cas reçus a doublé depuis 2016 lorsque le Canada a reçu 23 900 demandes d'asile, l'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ont adopté un certain nombre</p>	Marche à suivre définie pour le financement du traitement des demandes d'asile au 31 mars 2021.	28 février 2021	<p>1.1 Le cadre de mesure du rendement du système d'octroi de l'asile sera approuvé par le conseil de gestion du système d'octroi de l'asile. 30 septembre 2019</p> <p>1.2 IRCC et les partenaires travailleront avec les organismes centraux afin d'explorer les options d'un mécanisme de financement qui permettrait de faire face aux pressions continues sur le système d'octroi de l'asile. Une analyse de rentabilisation sera lancée en consultation avec les organismes centraux. 30 juin 2020</p> <p>1.3 La marche à suivre pour mettre en œuvre le modèle de financement du système d'octroi de l'asile sera validée auprès des organismes centraux. 28 février 2021</p>	<p>IRCC Paul MacKinnon, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et de programmes, 613-437-8297</p> <p>ASFC Jacques Cloutier, vice-président, Renseignement et exécution de la loi, 613-948-4111</p> <p>CISR Jason Choueiri, secrétaire général, Bureau du secrétaire général, 613-670-6857</p>	

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
		<p>d'approches novatrices pour améliorer l'efficacité du système d'octroi de l'asile au Canada. Le gouvernement du Canada a également alloué des ressources supplémentaires pour accroître temporairement la capacité en matière de demandes d'asile déferées et le nombre de décisions relatives à des demandes d'asile. Dans le budget de 2019, déposé en mars dernier, le gouvernement a annoncé des investissements de 1,18 milliard de dollars sur une période de cinq ans pour permettre le traitement de 40 700 demandes d'asile au cours de l'exercice 2019-2020 et jusqu'à 50 000 demandes au cours de l'exercice 2020-2021, ainsi que pour renforcer les processus à la frontière et accélérer le traitement des demandes et des renvois en temps opportun.</p>					

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
Rapport 2	<p>Recommandation 2 – paragraphe 39 L'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> collaborer pour établir les renseignements à recueillir et à communiquer dans le cadre d'une demande d'asile; trouver des façons de communiquer ces renseignements de manière sûre, précise et efficace, en passant d'un traitement papier à un traitement numérique des demandes d'asile. 	<p>Recommandation acceptée. L'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada s'engagent à procéder à l'échange proactif de renseignements entre les trois organisations pour assurer l'efficacité et l'intégrité du système d'octroi de l'asile au Canada.</p> <p>Le projet pilote, à petite échelle, du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile, récemment tenu à Montréal, est une preuve du concept de cet engagement, puisqu'il démontre un partage efficace et proactif de renseignements à l'appui de l'intégrité du programme. Ce modèle permet d'examiner systématiquement les demandes d'asile et de partager des renseignements propres aux cas avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada avant qu'une audience soit mise au rôle. Le budget de 2019 permet au gouvernement de s'appuyer sur ce modèle et d'établir un projet pilote entièrement financé.</p> <p>Pour appuyer cet engagement, les trois organisations travailleront ensemble afin d'établir une compréhension claire des documents propres aux demandeurs qui doivent être partagés, et de déterminer à quel moment et de quelle manière il convient de le faire. L'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que la Commission de</p>	<p>a) Mise en œuvre d'un processus d'assurance de la qualité officiel à la fois à l'ASFC et à IRCC pour veiller au respect global des protocoles établis en ce qui concerne les demandes d'asile reçues. Cette approche comprendra un processus d'assurance de la qualité précis touchant la collecte et l'inscription appropriées des données biométriques de tous les demandeurs d'asile admissibles dans le Système mondial de gestion des cas (SMGC).</p>	30 septembre 2019	<p>2.1 L'ASFC et IRCC élaboreront et mettront en œuvre une approche d'assurance de la qualité à la réception des demandes d'asile. Cette approche comprendra un processus d'examen des dossiers à la réception des demandes d'asile. IRCC et l'ASFC continueront d'assurer une surveillance pour veiller à ce que les données biométriques aient été adéquatement recueillies et inscrites dans le Système mondial de gestion des cas (SMGC) pour tous les demandeurs d'asile avant la tenue de l'audience devant la Section de la protection des réfugiés (SPR). au plus tard le 30 septembre 2019</p>	<p>IRCC Mike MacDonald, sous-ministre adjoint associé, Opérations, 613-437-7132</p> <p>ASFC Jacques Cloutier, vice-président, Renseignement et exécution de la loi, 613-948-4111</p>	
			<p>b) Une approche de gouvernance officielle établie pour l'échange d'information et l'interopérabilité entre l'ASFC, IRCC et la CISR.</p>	31 décembre 2019	<p>2.2 L'ASFC, IRCC et la CISR réaliseront une évaluation des lacunes en matière d'information pour cerner des possibilités d'échange d'information. 30 septembre 2019</p> <p>2.3 Les organisations tireront parti du travail de développement de la technologie de l'information (TI) qui a été financé dans le cadre du budget de 2019 pour combler toute lacune décelée dans la demande de financement. 31 décembre 2019</p>	<p>IRCC Mike MacDonald, sous-ministre adjoint associé, Opérations, 613-437-7132</p> <p>ASFC Jacques Cloutier, vice-président, Renseignement et exécution de la loi, 613-948-4111</p> <p>CISR Jason Choueiri, secrétaire général, Bureau du secrétaire général, 613-670-6857</p>	

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
		<p>l'immigration et du statut de réfugié du Canada établiront un programme d'assurance de la qualité afin d'identifier où il y a des erreurs et des retards inutiles, et de surveiller la conformité globale à cette approche. Grâce à la surveillance régulière, les problèmes comme les renseignements manquants, différés, incomplets ou illisibles concernant les demandeurs d'asile seront cernés et traités en temps opportun par l'organisation responsable.</p> <p>De plus, les trois organisations travailleront de concert avec les organismes centraux pour établir les possibilités de développement des capacités en matière de technologie de l'information ainsi que les mécanismes connexes à présenter au gouvernement de manière à améliorer l'interopérabilité, l'échange de renseignements et le service à la clientèle. D'autres améliorations seront apportées aux interfaces numériques existantes afin de permettre aux organisations d'échanger des renseignements en temps réel (par exemple des formulaires, des observations, des documents, des mises à jour) et d'appuyer la transition vers un environnement de traitement numérique.</p>					
Rapport 2	<p>Recommandation 5 – Paragraphe 52 L'Agence des services frontaliers du Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devraient aviser la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada aussitôt après avoir réalisé leur évaluation des</p>	<p>Recommandation acceptée. L'Agence des services frontaliers du Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'engagent à assurer l'intégrité du système d'octroi de l'asile au Canada. Le Programme d'examen et d'interventions ministériels (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et le</p>	<p>a) En s'appuyant sur le travail accompli par l'équipe spéciale responsable de la réduction du nombre de demandes d'asile en instance à la SPR, l'ASFC et IRCC veilleront à ce que la</p>	30 juin 2021	5.1 L'ASFC et IRCC informeront la CISR, en temps opportun, de leur intention d'intervenir, ou non, afin que la SPR puisse mettre au rôle les audiences de manière efficace. 30 septembre 2019	<p>IRCC Mike MacDonald, sous-ministre adjoint associé, Opérations 613-437-7132</p> <p>ASFC</p>	

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
	<p>demandes d'asile en vue de déterminer s'ils doivent intervenir, peu importe qu'ils comptent intervenir ou non. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada devrait tenir compte de ces avis dans sa stratégie de mise au rôle (inscription au registre des audiences) afin de réduire les délais d'attente pour l'obtention de décisions sur les demandes d'asile.</p>	<p>Programme des audiences (Agence des services frontaliers du Canada) vont de pair pour examiner chaque demande d'asile afin de cerner les questions liées à l'intégrité, à la crédibilité, à la criminalité et à la sécurité avant qu'une décision relative à une demande d'asile soit prise par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les représentants des ministres interviennent dans les procédures pour contester les demandes d'asile lorsque des enquêtes ont permis de découvrir des éléments de preuve défavorables qui sont directement liés à la demande d'asile. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada s'efforceront d'aviser en temps opportun de leur intention d'intervenir ou de ne pas intervenir dans une demande d'asile. À son tour, la Commission tiendra compte de cet avis au moment de la mise au rôle des demandes d'asile.</p> <p>En outre, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada demeurent engagés à procéder au partage proactif de renseignements qui aideront la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada à disposer de dossiers prêts pour l'audience, y compris de renseignements comme les demandes de visa antérieures et les documents à l'appui ainsi que les résultats de l'échange de renseignements biométriques avec</p>	<p>CISR dispose des renseignements sur les résultats du contrôle de sécurité préliminaire et du triage, des examens et des interventions pour que les cas soient mis au rôle de manière efficace et efficiente.</p>		<p>5.2 Le développement de la TI sera achevé pour permettre une transmission par voie électronique des résultats du travail de triage, d'examen et d'intervention semblable à la transmission qui est actuellement effectuée en ce qui concerne les résultats du contrôle de sécurité préliminaire. 30 juin 2021</p>	<p>Jacques Cloutier, vice-président, Renseignement et exécution de la loi, 613-948-4111</p> <p>CISR Jason Choueiri, secrétaire général, Bureau du secrétaire général, 613-670-6857</p>	

N° de référence du rapport	Recommandation du Bureau du vérificateur général	Réponse ministérielle	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable / personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
		des pays partenaires, tout en respectant les lois qui régissent la protection des renseignements personnels et les ententes d'échange de renseignements. Pour appuyer cet objectif, l'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada mettent à l'essai des approches novatrices pour simplifier leurs procédures et améliorer l'échange de renseignements et continueront de le faire, de manière à éviter le dédoublement des tâches, à réduire le temps de traitement global et à faciliter la création de dossiers prêts pour l'audience, ce qui permettra d'appuyer une approche de mise au rôle stratégique et efficace pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.	b) L'ASFC, IRCC et la CISR poursuivront le projet pilote de modèle de Centre intégré d'analyse des demandes d'asile (CIADA) pour veiller à ce que les commissaires de la SPR aient des dossiers prêts pour l'audience afin de réduire les retards dans la mise au rôle des cas.	30 septembre 2021	5.3 Le projet pilote de CIADA débutera à Toronto, sous réserve de l'approbation du Budget de 2019 par le Conseil du Trésor. 30 septembre 2019 5.4 Une évaluation définitive des résultats du projet pilote sera réalisée et présentée au conseil de gestion du système d'octroi de l'asile. 30 septembre 2021		